







# Partie 4 : Proposition de solutions pour accroître la solidarité territoriale autour de l'eau

A l'issue de la concertation avec les acteurs locaux, il est ressorti que la solidarité territoriale est insuffisante autour de certaines thématiques. Il existe 6 enjeux majeurs pour lesquels il est nécessaire d'accroître la solidarité territoriale autour de l'eau. Cette quatrième partie a pour objectif de proposer des actions concrètes pour accroître la solidarité territoriale autour de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais. Ces actions sont ciblées autour des 6 principales problématiques mises en avant lors de la concertation avec les acteurs locaux. Chaque fiche présente les propositions d'actions à mettre en œuvre autour de chacun des enjeux identifiés lors de la concertation avec les acteurs locaux.



## Fiche 18: Renforcer la relation urbain / rural

## 18.1. Les problématiques identifiées

La concertation avec les acteurs dans le cadre de l'étude sur la solidarité territoriale autour de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais a mis en avant une opposition entre urbain et rural. La relation entre urbain et rural se joue autour de deux problématiques :



- Tout d'abord, il existe des inégalités naturelles. En effet, l'eau est répartie de manière inégale sur le territoire. Le bassin rennais est déficitaire en eau potable. Pour répondre à ses besoins, il importe de l'eau de territoires extérieurs au périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (Couesnon, Coglais, Rance...). L'eau produite par le barrage de Rophémel permet d'alimenter environ 37% des besoins du bassin rennais. Cependant, la métropole rennaise poursuit son développement et ses besoins en eau vont augmenter dans les années à venir.
- Concernant les échanges d'eau avec le bassin Rennais, le territoire de la Haute-Rance a la sensation qu'il existe **une solidarité à sens unique**. La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire du barrage, de ce fait, elle produit de l'eau sur le territoire de la Haute-Rance, mais elle ne l'achète pas au territoire, comme c'est le cas entre le SMAP et Eau du Pays de Saint-Malo. Il n'y a pas de contreparties financières entre les territoires. Le bassin versant de la Haute-Rance juge que les contreparties proposées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais ne sont pas à la hauteur des efforts et des contraintes que la production d'eau potable impose au territoire. De plus, le bassin versant de la Haute-Rance ne bénéficie pas du « ruissellement » des actions mises en œuvre par Rennes Métropole.

Il existe une opposition territoriale importante entre ces deux territoires. Il y a un manque de dialogue entre les territoires. Ces tensions risquent de se renforcer dans les années à venir avec le changement climatique et le développement de la métropole rennaise. Les besoins en eau du bassin rennais vont s'accroître et les contraintes sur la ressource seront de plus en plus fortes compte tenu du changement climatique. Ces tensions entre territoires pourront également exister dans les années à venir entre le littoral et le rural compte tenu du développement à venir des territoires littoraux déjà déficitaire en eau.

Plusieurs solutions existent pour renforcer la coopération entre urbain et rural. Les principales solutions identifiées sont de faire évoluer la concertation entre les deux territoires et de renforcer le lien entre eau et alimentation.



18.2.ACTION 1	Faire évoluer la concertation entre CEBR et le bassin versant de la Haute-Rance
Enjeu	Renforcer la relation urbain / rural
Public concerné	Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole, Dinan Agglomération, Loudéac
T done concerne	Communauté Bretagne Centre, Lamballe Terre et Mer, CdC Saint-Méen Montauban
	Rééquilibrer le rapport de force entre urbain et rural
Objectifs	Identifier les contraintes des territoires urbains et ruraux et les contreparties acceptables pour les
	deux territoires
Modalités de mises en œuvre	La concertation avec les acteurs locaux a mis en avant l'existence d'une opposition territoriale entre urbain et rural. Les revendications et les contraintes de chaque territoire ne sont pas connues. Il semble essentiel de mettre en place une concertation entre les acteurs locaux. Il faut trouver un lieu de concertation où chaque territoire serait représenté et pourrait avoir la parole. Il existe actuellement un comité de pilotage animé par la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Dans le cadre de cette instance, les représentants du bassin versant de la Haute-Rance n'ont pas la sensation d'être écouté. Il est indispensable de trouver un lieu de concertation neutre où chacun pourrait exprimer ces problématiques.  Dans un premier temps, il faut rendre perceptible la solidarité urbain / rural en présentant les mécanismes de solidarités territoriales de l'urbain vers le rural mis en avant dans le cadre de l'étude (redevances agences de l'eau, solidarité dans la fourniture d'eau). Il est aussi important que les territoires urbains prennent conscience des problématiques des territoires ruraux mais l'inverse est aussi vrai. A partir de ces échanges, il sera possible d'échanger sur les solutions qui peuvent être mises en place pour renforcer la coopération entre urbain et rural et surtout d'identifier les contreparties acceptables pour les territoires devra permettre de déterminer les contreparties acceptables pour les territoires. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a indiqué qu'elle était ouverte à la discussion pour consolider le projet de territoire. Elle mène également une réflexion concernant l'élargissement du syndicat mixte pourrait permettre de mutualiser les politiques de gestion de l'eau depuis le bassin versant jusqu'à la redistribution. L'élargissement du syndicat mixte au territoire de la Haute-Rance a été évoquée lors du 2ème comité de suivi de l'étude sur la solidarité territoire de la Haute-Rance a été évoquée lors du 2ème comité de suivi de l'étude sur la solidarité territoire de la Haute-Rance et
	- <u>Les contreparties possibles</u> Il existe un certain nombre d'outils pour formaliser des contreparties entre urbain et rural.  L'opposition entre urbain et rural est récurrente aujourd'hui et pour répondre à cette problématique, l'Etat a créé un certain nombre d'outils, notamment de contractualisation.
	Le contrat de réciprocité ville-campagne est expérimenté par le gouvernement depuis 2015. Ces contrats reposent sur le constat que la majorité des interactions entre villes et campagnes restent majoritairement déséquilibrées en faveur de la ville. Les contrats de réciprocité ville-campagne doivent constituer un cadre favorisant le développement d'interactions entre espaces urbains, périurbains et ruraux non contigus.  Le 1 <sup>er</sup> contrat de réciprocité a été signé entre Brest Métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne (COB). Les enjeux de coopérations identifiés dans ce contrat de réciprocité concernent l'économie et l'insertion, la santé, la culture et les services et l'énergie et l'environnement.  Le contrat de réciprocité ville – campagne doit permettre aux territoires de se poser la question des formes de complémentarités possibles dans les domaines du développement économique, de l'innovation, de l'alimentation, de la transition énergétique, des mobilités



Cependant, il ne faut pas chercher l'équilibre en matière de réciprocité sur chacun des domaines mais globalement. L'enjeu est de convenir de façon globale d'un rapport équilibré entre ville et campagne.

#### **▶** PACTE DE COOPERATION METROPOLITAIN

Les pactes Etat-Métropole sont décomposés en 2 volets :

#### 1. Pactes métropolitains d'innovation

Il a pour objectif de mettre en place une série de mesures et d'expérimentation permettant d'affirmer la place et le rôle des métropoles dans la nouvelle donne institutionnelle et de les soutenir dans leurs démarches d'innovation et stratégies de développement durable. Les 15 métropoles françaises ont signé un pacte métropolitain d'innovation autour de 4 thèmes (la recherche et l'enseignement supérieur, la mobilité et les transports, les aménagements urbains et l'école, la performance environnementale)

#### 2. Les contrats de coopération métropolitaine

Il s'agit d'un contrat centré sur les projets de coopérations avec les territoires proches. Ces contrats ont pour objectif de renforcer la coopération des métropoles avec les territoires proches. Les thèmes de coopération les plus représentés sont le tourisme, les circuits courts, les projets de transports collectifs, la gestion en commun de certaines ressources...

L'objectif des pactes Etat-métropoles est de faire rayonner les 15 métropoles présentées comme les « locomotives des économies régionales » avec l'idée sous-jacente que celles-ci irriguent l'économie territoriale.

Le pacte métropolitain de Rennes Métropole porte sur les mobilités intelligentes. Rennes Métropole a signé un contrat de coopération avec les intercommunalités de l'aire urbaine de Rennes et au-delà avec les agglomérations de Fougères, Redon, Vitré et Saint-Malo.

#### **CONTRAT DE RURALITE**

Les contrats de ruralité sont inspirés des contrats de ville. Ils coordonnent les moyens financiers et prévoient les actions et projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion territoriale.

Les premiers contrats de ruralité couvrent la période 2017-2020 pour être en phase avec les mandats électifs, les périodes de contractualisation régionale et européenne. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, un contrat de ruralité a été signé à l'échelle du Pays de Saint-Malo en septembre 2017. Au total, 670 000€ ont été accordés au Pays de Saint-Malo, Dinan Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Loudéac Communauté Bretagne Centre et la communauté de communes Saint-Méen Montauban ont signé un contrat de ruralité en 2017.

#### DES FINANCEMENTS DE L'URBAIN VERS LE RURAL : LE 1% METROPOLE

Ce dispositif n'existe pas à l'heure actuelle. Il s'agit d'une proposition de l'Association des petites villes de France. Ce dispositif consisterait à prélever 1% de la recette de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des métropoles pour les affecter à des projets structurants. Dans un article de la gazette des communes, l'association des petites villes de France a chiffré que cette mesure représenterait 20 millions d'euros par an au niveau national. Elle indique également que ces sommes ne déstabiliseraient pas les finances des Métropole.

## Points de vigilance

Cette action soulève une première question qui est de savoir quelle structure représente le bassin versant de la Haute-Rance. A l'heure actuelle, le bassin versant de la Haute-Rance est composé de 5 EPCI. Les études GEMAPI en cours devraient permettre de clarifier ce point.

En 2018, contrat territorial 2014-2018 sera en évaluation et un nouveau contrat devra être élaboré. Cette étape amènera les acteurs locaux à échanger sur le portage du futur contrat territorial. La question sera de savoir si la Collectivité Eau du Bassin Rennais reste porteuse du contrat ou si une autre structure portera le nouveau contrat.



18.3.ACTION 2	Dávolannar la lian antra agu et alimentation
	Développer le lien entre eau et alimentation  Renforcer la relation urbain / rural
Enjeu Public concerné	·
Objectifs	EPCI, porteurs de contrats territoriaux, agriculteurs  Développer le lien entre consommateur d'eau et producteurs de biens alimentaires
Objectiis	Développer les circuits courts
	La mise en place d'un lien entre consommateur d'eau et producteur agricole permettra de
	renforcer la solidarité territoriale entre urbain et rural. En effet, les consommateurs d'eau d'un
	territoire, les urbains pour le bassin versant de la Haute-Rance, apportent un appui à la production
	agricole. Cela permet de valoriser la production agricole et d'apporter un appui économique au
	territoire. Les actions telles que les circuits courts permettent d'assurer des débouchés aux
	agriculteurs. Lors de la concertation, les personnes rencontrées ont indiqué que la valorisation de
	la production agricole passe par la valorisation des circuits-courts, de la restauration collective
	et du lien avec la commande publique. Cela permet de garantir un prix d'achat acceptable pour
	les agriculteurs.
	Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, un projet est mené par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour lier eau et alimentation. Il s'agit du <b>projet « Terres de sources »</b> (anciennement appelé « eau en saveur »). Ce projet vise à promouvoir les produits issus d'exploitations agricoles aux modes de production compatibles avec une eau de qualité situées sur les aires d'alimentation en eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. La valorisation économique de ces productions a pour objectif d'accompagner les agriculteurs à aller vers des
	pratiques plus vertueuses et à les accompagner dans leur changement de pratiques. La Collectivité
	Eau du Bassin Rennais a pour objectif de lier économie et environnement et pour cela, elle valorise
	les productions agricoles à travers l'achat de denrées alimentaires respectueuses de
	l'environnement par les restaurations collectivités, notamment scolaires. Une centrale d'achat
	pour toutes les restaurations collectives du bassin rennais est en cours de constitution pour
Modalités de	regrouper les volumes de commandes et les présenter aux filières de productions local.
mises en œuvre	
	Il existe aussi dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de
	Beaussais des projets pour valoriser les circuits-courts. Par exemple, une association a été constituée sur le Pays de Dinan, Saveurs du Poudouvre. Cette association organise la distribution de produits
	locaux aux professionnels de la restauration (restauration collective et traditionnelle, artisans,
	commerçants, associations). Cette association permet de mettre en relation l'offre et la demande
	de produits locaux sur le territoire du Pays de Dinan et sa périphérie.
	Dinan Agglomération s'associe à cette démarche pour élaborer un plan alimentaire territorial.  Dinan Agglomération a présenté un projet alimentaire territorial 2018-2021.  La première partie de ce plan consiste à mieux connaître les pratiques des cuisines et restaurants municipaux et communautaires.
	Il existe de nombreux projets dont l'objectif est de valoriser la production locale à travers des circuits courts, cependant, il y a peu de projet dont l'entrée de départ est l'eau.
	Le lien entre eau et économie est essentiel pour rapprocher les consommateurs d'eau et les
	agriculteurs. Le projet « Terres de sources » est le seul à avoir une entrée eau. Les autres projets
	ont pour objectif de rapprocher les producteurs locaux et la restauration collective.



La concertation avec les acteurs locaux a mis en avant un certain nombre de points de blocage pour développer le lien entre l'eau et l'alimentation et plus largement le lien entre eau et économie.

- Valorisation agriculture biologique: Les projets engagés sont perçus comme valorisant la production agricole biologique. Ainsi, les exploitations non bio ne se sentent pas concernés. Ils se sentent même pointés du doigt. Il est donc important de rappeler que les projets engagés pour lier eau et alimentation ne concernent pas uniquement les producteurs bio. Par exemple, le projet « Terres de sources » porté par Eau du Bassin Rennais est ouvert à tous les exploitants agricoles situés en amont des captages prioritaires. Les agriculteurs qui s'engagent dans le projet « Terres de sources » choisissent les marges de progrès qu'ils souhaitent mettre en place et ils sont accompagnés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Cependant, il existe une méconnaissance à ce sujet sur le territoire et les circuits courts sont identifiés comme ciblant uniquement les productions bio.
- **Problèmes de débouchés**: Les personnes rencontrées ont expliqué que le projet « Terres de sources » concernaient très peu d'agriculteurs sur le territoire. Elles ont aussi expliqué que si tous les agriculteurs concernés s'engageaient dans ce projet, il y aurait un problème de débouchés. Les circuits-courts sont perçus comme étant un marché de niche. En effet, l'ensemble de la production du territoire ne peut pas être valorisé au niveau local. Pour un certain nombre de personnes, le lien eau et consommation n'est pas le bon. La valorisation économique du territoire passe par le développement de nouvelles filières et non par le renforcement de la relation entre consommateur et producteur.

## Points de vigilance

- Echelle: Un autre point de vigilance a été soulevé. Il concerne l'échelle à laquelle ces actions doivent être portées. Les projets présentés ci-dessus sont portés à l'échelle d'un bassin versant et à l'échelle d'un EPCI. Lors de la concertation avec les acteurs locaux, plusieurs personnes ont expliqué que l'échelle pertinente pour mettre en place une action était liée à l'usage. La multiplicité des échelles peut créer une concurrence entre les structures qui portent la même action sur un même territoire. Cela pourrait être le cas à terme sur le bassin versant de la Haute-Rance. En effet, Dinan Agglomération à travers son projet alimentaire territorial va engager des actions sur des communes situées sur le bassin versant de la Haute-Rance. Certaines personnes ont expliqué que le développement des circuits courts était une action de développement économique qui relève des compétences des EPCI et non des bassins versants. Il est donc nécessaire de clarifier la question de l'échelle pour mettre en place ces actions.
- **Conserver la proximité :** Pour développer les circuits courts sur un territoire, il faut prendre en compte tous les aspects du développement durable, autrement dit économie, environnement et lien social. Pour que le lien entre consommateur et producteur soit mis en place, il ne faut pas que les produits soient exportés. Il faut conserver le lien social et l'appartenance au territoire.

Le renforcement de la solidarité entre urbain et rural passe par le lien entre l'environnement et l'économie. Cependant, il existe un certain nombre de points de vigilances à étudier avant de développer le lien entre consommateur d'eau et producteurs de biens alimentaires car cela pourrait bloquer la réussite des projets engagés. La solidarité économique est importante à développer et le lien entre l'eau et l'alimentation est l'une des solutions possibles.



## Fiche 19 : Améliorer la gestion quantitative de l'eau

## 19.1. Les problématiques identifiées

La question de l'eau potable est ressortie comme étant un enjeu important dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais. Cela concerne plusieurs problématiques.

Tout d'abord, il y a des territoires déficitaires en eau (Pays de Saint-Malo, bassin rennais). Pour pouvoir répondre à leurs besoins, ils importent de l'eau de territoires ruraux (Pléven et Rophémel). Cependant, compte tenu de leur développement, leurs besoins vont augmenter. Dans les années à venir, cela pourra potentiellement devenir une source de conflit. En effet, les débats ayant eu lieu lors de la CLE du 14 avril 2017 à Collinée sur l'étude besoin ressource réalisée par Eau du Pays de Saint-Malo montre que c'est un sujet sensible.

Dans les années à venir, les quantités d'eau vont devenir une problématique importante compte tenu du changement climatique. Il va y avoir de plus en plus d'évènements de sécheresse, des précipitations différenciées... qui vont créer des contraintes pour les territoires en termes de gestion quantitative de la ressource. Il a été fait le choix, compte tenu de l'urgence, de privilégier l'usage de l'eau potable au détriment de la nature. Cependant, dans les années à venir, il sera nécessaire de trouver un arbitrage entre les usages pour préserver la ressource.

Enfin, les échanges d'eau entre les territoires et la préservation de la ressource soulèvent également la question de la sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo. Actuellement, Eau du Pays de Saint-Malo est sécurisée par le SMAP. Le SMG 35 a financé le doublement de la canalisation sous la Rance pour sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo. Cependant, la question se pose de savoir s'il ne serait pas plus pertinent d'envisager que le SDAEP 22 sécurise ce territoire compte tenu du fait que les installations existent déjà. De plus, cela serait moins coûteux.

Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, le **SPIR est également structurellement déficitaire en eau**. Pour pouvoir répondre à ses besoins, en constante augmentation compte tenu de l'accueil de nouvelles populations, il importe de l'eau du département des Côtes d'Armor (Dinan Agglomération). Il existe donc un enjeu concernant les quantités d'eau sur le SPIR, mais ce territoire est sécurisé par le SMG 35. Il sera notamment sécurisé dans le cadre du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour mieux gérer les quantités d'eau dans les années à venir.





Cependant si cela se maintien, il y aura des coûts environnementaux très élevés. Il est nécessaire de mettre en place une concertation pour arbitrer entre les usages et préserver le milieu naturel.



L'association internationale pour l'eau (IWA) a développé un réseau de villes « eau responsables ». Les collectivités peuvent adhérer aux principes de territoires dits « eau-responsables ». Dix-sept principes ont été élaborés par l'association internationale de l'eau. Ces principes sont à l'interface entre gestion de l'eau et l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas d'un label ni d'une charte. Les principes sont structurés autour

de 4 niveaux d'actions pour que les acteurs du milieu urbain puissent parvenir à une gestion durable de l'eau sur leur territoire. Les quatre niveaux d'actions sont :

- Des services d'eau durables pour tous (régénérer les milieux, réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées...)
- <u>Une conception urbaine sensible à l'eau</u> (permettre des services d'eau durables, améliorer la qualité de vie avec de l'eau visible...)
- <u>Une ville connectée à son bassin versant</u> (planifier pour garantir la ressource en eau et atténuer la sécheresse, se préparer aux événements extrêmes, protéger la qualité de la ressource en eau)
- <u>Des communautés « eau-responsables »</u> (des citoyens impliqués, des professionnels consciences des co-bénéfices de l'eau, des pouvoirs publics pro-actifs...)

En 2017, une douzaine de collectivités françaises ont signé des principes visant à les faire progresser ensemble pour des territoires toujours plus « eau-responsable ». En France, l'association internationale pour l'eau et la section territoriale de l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) s'associent au GRAIE (Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les infrastructures de l'eau) pour encourager les élus à adopter et signer les principes de l'IWA pour des territoires « eau-responsables ». Ces principes constituent un véritable livre blanc dans une approche de territoire, à partager entre les communes et structures intercommunales chargées de la gestion de l'eau mais aussi des compétences directement concernées : l'urbanisme, la voirie, l'habitat, les espaces verts, le développement durable... L'objectif de ces principes est d'encourager des actions collaboratives soutenues par une vision commune.

Il est nécessaire d'engager une véritable concertation avec l'ensemble des usagers de l'eau pour pouvoir anticiper les conséquences du changement climatique.

## Points de vigilance

L'arbitrage entre les usages de l'eau et la préservation du milieu est essentiel. L'arbitrage entre les différents usages pourra être source de tensions, cependant, il est important d'engager ces discussions dès à présent afin de ne pas être pris au dépourvu.

La question du changement climatique et de l'arbitrage entre les usages amènera aussi à s'interroger sur les conséquences du développement de certains territoires alors même qu'ils ne disposent pas des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins. Cela permettra de renforcer la solidarité entre urbain et rural mais aussi la solidarité entre amont et aval.



19.3.ACTION 4	Etudier les volumes disponibles et sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo
Enjeu	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
Public concerné	Producteurs et distributeurs d'eau potable, SMG 35, SDAEP 22, EPCI, Pays
Objectifs	Identifier les volumes disponibles pour répondre aux développements des territoires Identifier la solution la plus pertinente pour sécuriser le territoire d'Eau du Pays de Saint-Malo Mettre en place une concertation entre les producteurs, les EPCI, les distributeurs et les Pays (porteurs des SCOT) sur les besoins à venir et les quantités disponibles
	Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, certains territoires sont déficitaires en eau. Il s'agit notamment du bassin rennais, d'Eau du Pays de Saint-Malo et du SPIR <sup>5</sup> . Au-delà du changement climatique qui va renforcer la problématique des quantités d'eau, il existe une autre problématique. En effet, Saint-Malo et Rennes sont des territoires qui poursuivent leur développement alors même qu'ils ne disposent pas actuellement des ressources suffisantes pour répondre à leur besoin.  - Se concerter pour connaître les volumes d'eau disponibles sur le territoire
	Eau du Pays de Saint-Malo a réalisé une étude « besoin-ressource ». Il s'agit d'un travail prospectif pour identifier les besoins en eau du territoire dans les années à venir. Cette étude a mis en avant que les besoins en eau du territoire vont fortement augmenter. Il y a un déficit structurel sur Eau du Pays de Saint-Malo. A partir de 1 <sup>er</sup> janvier 2018, Eau du Pays de Saint-Malo importera 1 million de m³ par an du SMAP pour répondre à ses besoins. L'étude a mis en avant que d'ici 2030, Eau du Pays de Saint-Malo aura besoin d'importer environ 4 millions de m³ pour répondre à ses besoins. Cela pose la question de savoir où Eau du Pays de Saint-Malo pourra aller chercher ces quantités d'eau.
Modalités de mises en œuvre	Le SDAEP 22 va réaliser une étude à l'échelle du département des Côtes d'Armor pour connaître les quantités d'eau disponibles sur le département et les besoins à venir. Cette étude permettra de déterminer les quantités d'eau disponibles sur le territoire et de savoir si le département des Côtes d'Armor pourra fournir des quantités d'eau plus importantes à Eau du Pays de Saint-Malo dans les années à venir.
	Le développement des territoires urbains, Rennes et Saint-Malo, nécessite de s'interroger sur l'évolution des besoins en eau dans les années à venir. Une fois que l'augmentation potentielle des besoins aura été déterminée, il sera possible de <b>réfléchir sur les solutions pour trouver les volumes d'eau nécessaires.</b> A l'heure actuelle, le SDAEP 22 et le SMAP ne peuvent pas garantir qu'ils pourront fournir 4 millions de m³ au Pays de Saint-Malo à l'horizon 2030.
	- <u>Sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo</u> La question de l'approvisionnement en eau potable du périmètre d'Eau du Pays de Saint-Malo nécessite également de s'interroger sur <b>la sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo.</b> Cela soulève plusieurs questions et nécessitent la mise en place d'un échange entre les acteurs en présence, Eau du Pays de Saint-Malo, le SMG 35 et le SDAEP 22.
	Il existe des syndicats départementaux d'adduction en eau potable à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor. L'une de leur mission est de sécuriser l'alimentation en eau potable. Pour cela, ces syndicats perçoivent une redevance réseau et interconnexion prélevée sur la facture d'eau des usagers. Eau du Pays de Saint-Malo est sécurisé par le SMG 35. Cependant, les travaux de sécurisation du territoire sont extrêmement coûteux.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Carte présentant les différents territoires de l'eau en annexe 8



C'est pourquoi, le SMG 35 finance le doublement de la canalisation sous la Rance pour sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo depuis le département des Côtes d'Armor. Le SMG 35 finance actuellement un projet d'aqueduc Vilaine Atlantique. Ce projet permettra de sécuriser le département d'Ille-et-Vilaine hormis Eau du Pays de Saint-Malo.

Actuellement Eau du Pays de Saint-Malo est sécurisé par le département des Côtes d'Armor car les réseaux ont été conçus ainsi. Le SMG35 finance les travaux pour renforcer la sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo. Aujourd'hui une question se pose de savoir si le SDAEP 22 ne devrait pas sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo. Cela pourrait passer par une adhésion d'Eau du Pays de Saint-Malo au SDAEP 22 et par le prélèvement de la redevance réseaux et interconnexion sur Eau du Pays de Saint-Malo par le SDAEP 22. Une autre solution envisageable est que la redevance soit perçue par le SMG 35 et qu'une contrepartie soit reversée au SDAEP 22 par le SMG35.

Une autre solution a été évoquée lors du bureau de la Commission Locale de l'Eau le 10 novembre 2017. Le raccordement de l'usine de Villejean depuis le barrage d'Arzal grâce à l'Aqueduc Vilaine Atlantique permettra de sécuriser le bassin rennais. Dans ce contexte, il pourrait être possible de réfléchir à une solidarité qui passe par Rophémel. L'eau produite à Rophémel pourrait partir vers la Côte d'Emeraude, voir jusqu'à Côte de Penthièvre, notamment en période estivale. Dans la perspective de la connexion Vilaine Atlantique, Rophémel pourrait permettre de sécuriser la Côte d'Emeraude.

La sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo est une question importante qui nécessite la mise en place d'une concertation entre Eau du Pays de Saint-Malo, le SMG 35 et le SDAEP 22.

## Points de vigilance

Il est important d'anticiper le développement des territoires et notamment le développement du bassin rennais et du Pays de Saint-Malo à l'avenir et d'identifier les volumes d'eau disponibles et les besoins. Cela permettra de mettre en avant si dans les années à venir ces territoires seront confrontés à un déficit d'eau.

La sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo soulèvera une problématique principale concernant le financement. Cela posera la question de l'adhésion d'Eau du Pays de Saint-Malo (ou des distributeurs d'eau potable situés dans le périmètre d'Eau du Pays de Saint-Malo) au SDAEP 22 ou au SMG 35. Si Eau du Pays de Saint-Malo adhère au SMG 35 et que le SDAEP 22 sécurise Eau du Pays de Saint-Malo, il faudra déterminer les contreparties que le SMG 35 peut fournir au SDAEP 22 pour cette sécurisation.

La sécurisation d'Eau du Pays de Saint-Malo par Rophémel pourrait être une solution envisageable une fois que la connexion Vilaine Atlantique sera établie. Cependant, c'est une solution très coûteuse. Il faudra donc faire un arbitrage entre les différentes solutions et déterminer la plus avantageuse.



19.4.ACTION 5	Travailler sur les économies d'eau
Enjeu	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
Public concerné	Producteurs et distributeurs d'eau potable, SMG 35, SDAEP 22
Objectifs	Poursuivre le travail engagé sur les économies d'eau pour préserver la ressource Mieux gérer les quantités d'eau disponible
Modalités de mises en œuvre	, ,
	courrier aux différentes structures concernées pour recenser les bonnes pratiques et les partages.  - Mieux repérer les fuites  Une autre solution évoquée pour réaliser des économies d'eau, c'est de mieux repérer les fuites concernant la production et la distribution d'eau potable. En Ille-et-Vilaine, une amélioration du rendement de 1% permettrait d'économiser 1 million de m³. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, les producteurs et les distributeurs d'eau potable respectent les taux de rendements fixés par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, cependant, il est encore possible d'améliorer la situation.  De plus, de nombreuses collectivités vont devoir réaliser des investissements importants, sur les réseaux dans les années à venir. Ces investissements seront essentiels pour limiter les fuites d'eau. Cependant, certains territoires ruraux ne disposent pas des ressources suffisantes pour renouveler leur réseau. Le SMG 35 a réalisé une étude sur la gestion patrimoniale des collectivités. Elle a montré qu'il n'y avait pas de mauvaise gestion technique et financière par les collectivités, mais il existe des disparités territoriales entre urbain et rural. Le SMG 35 envisage d'apporter un appui aux territoires fragiles financièrement pour les aider à renouveler leur réseau.



L'un des scénarios étudiés dans le cadre de l'étude consiste à augmenter la taxe réseau et interconnexion de 2 centimes pour financer les travaux sur les collectivités fragiles financièrement. Cela représente 7000 km de réseaux.

Le 9 août 2017, le ministre de la Transition écologique et solidaire et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ont présenté en conseil des ministres des actions concrètes pour encourager la sobriété des usagers et réguler la ressource en amont, grâce à l'innovation. Parmi les actions pour encourager la sobriété des usages et l'innovation, il y a la poursuite des investissements des collectivités pour accentuer la maintenance des réseaux afin de réduire au maximum les fuites dans les canalisations.

## - Nouvelle gestion de l'eau

La réalisation d'économies d'eau passe également par une nouvelle gestion de l'eau potable. En effet, certains usages peuvent être couverts par de l'eau qui n'a pas transité par les tuyaux. Il est nécessaire de travailler notamment sur l'utilisation de l'eau pluviale et sur le recyclage des eaux usées.

En décembre 2015, l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) a élaboré un guide sur la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie. Le guide s'adresse aux particuliers, aux acteurs de la construction et de l'urbanisme et aux responsables et gestionnaires des services eaux et assainissement. Ce document fournit une synthèse des connaissances actuelles sur le sujet et il présente un ensemble d'informations et de recommandations pour la réalisation d'un projet. Pour économiser l'eau, il est important de développer l'utilisation de l'eau pluviale.

Une autre piste possible pour certains usages de l'eau est de recycler les eaux usées. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) permet à la fois d'économiser les ressources en amont en les réutilisant mais aussi de diminuer le volume des rejets pollués. La REUT s'inscrit dans la nouvelle économie circulaire et s'appuie sur le principe que tous les usages ne nécessitent pas une eau de qualité. En France, plusieurs exemples de recyclage existent (Pornic, Clermont-Ferrand) ... L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé, en 2016, un appel à projet à destination des collectivités et des industriels qui réalisent des études et des travaux visant à réutiliser l'eau usée traitée. Cet appel à projet était doté de 7 millions d'euros et 55 dossiers ont été déposés. Dans les années à venir, il sera nécessaire de renforcer la réutilisation des eaux usées traitées compte tenu du stress hydrique de certaines zones ou de l'urbanisation intensive. Dans l'Union Européenne, la REUT a été estimé à 1 milliard de m³ par an en 2006, soit 2,4% des effluents traités. L'objectif serait de développer la REUT pour atteindre 6 milliards de m<sup>3</sup> par an en 2025. A Milan, l'irrigation des cultures agricoles consommaient près de 70% des ressources en eau. Pour sécuriser l'économie agricole et faire face aux sécheresses, la ville a cherché une solution durable d'irrigation des terres agricoles. Il a été fait le choix d'irriguer les champs grâce aux eaux usées recyclées. Cela a permis de concilier les enjeux économiques et la protection du milieu naturel.

## Points de vigilance

Pour réaliser des économies d'eau, il est indispensable de renouveler les réseaux vieillissants. Il est essentiel de s'assurer que les structures de distribution auront les moyens de renouveler leurs réseaux le moment venu, sinon des solutions devront être trouvées pour accompagner ces structures. Avec la prise de compétence eau potable et assainissement par les EPCI, ces réflexions seront à mener à l'échelle des EPCI.

Certains territoires vont connaître un accroissement de leur besoin en eau dans les années à venir. Cependant, avant de rechercher de nouvelles ressources, il faut travailler sur une amélioration du rendement des producteurs et des distributeurs.

Les programmes d'économies d'eau constituent une solidarité vis-à-vis de la nature. Cette solution permettrait donc de renforcer la solidarité non marchande dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.



## Fiche 20: Financer le grand cycle de l'eau

## 20.1. Les problématiques identifiées

Depuis quelques années, les budgets des collectivités territoriales sont de plus en plus contraints. L'acte 3 de la décentralisation a créé une nouvelle compétence pour les EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Pour financer cette compétence, les EPCI peuvent mettre en place une taxe qui permet de couvrir les actions engagées dans le cadre de cette



compétence. La loi NOTRe a supprimé la clause générale de compétence des départements et des régions. A compter de 2020, les départements ne pourront plus participer aux financements des actions GEMAPI, ainsi l'autofinancement des EPCI sera plus élevé. En décembre 2017, une proposition de loi sur la GEMAPI a été adoptée en première lecture par les députés. Cette proposition de loi autorise les départements à continuer un jouer un rôle dans la GEMAPI grâce à la signature d'une convention avec les EPCI. Cette convention devra préciser la répartition des missions, les modalités de coordination et de financement. Le texte de loi prévoit également que les départements puissent travailler sur la prévision du risque d'inondation et fasse bénéficier les EPCI de leur ingénierie et de leur assistance technique. Cette proposition de loi doit être examinée par les sénateurs, cependant, cela pourrait limiter la problématique du manque d'opérateur à venir et maintenir la solidarité technique telle qu'elle existe aujourd'hui.

Depuis quelques années, les dotations générales de fonctionnement diminuent. La suppression de la taxe d'habitation pourrait également contraindre les budgets des collectivités dans les années à venir. Il semble également que les budgets des agences de l'eau vont être ponctionnés afin de financer notamment l'Agence Française de la Biodiversité. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne finance une très grande partie des actions menées sut le grand cycle de l'eau. La baisse des budgets de l'Agence de l'Eau aura des conséquences importantes sur les budgets locaux.

Enfin, en application du principe « l'eau paie l'eau », il existe un cloisonnement entre les budgets du petit cycle et du grand cycle de l'eau. En effet, les budgets de l'eau et de l'assainissement collectif sont des budgets annexes. Les recettes des services d'eau potable et d'assainissement collectif doivent équilibrer les dépenses. L'ensemble de ces éléments amènent à se questionner sur le financement des actions sur le grand cycle de l'eau dans les années à venir. Il est nécessaire d'anticiper cette problématique.



20.2.ACTION 6	Identifier les passerelles entre petit cycle et grand cycle de l'eau
Enjeu	Financer le grand cycle de l'eau
Public concerné	Porteurs de contrats territoriaux, EPCI, producteurs et distributeurs d'eau potable
Objectifs	Prendre en compte la possibilité d'augmentation de la part des dépenses pour la préservation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau sur les budgets locaux  Dépasser l'opposition entre petit cycle et grand cycle en structurant une politique intégrée de l'eau Identifier les financements du petit cycle vers le grand cycle
Modalités de mises en œuvre	De manière générale, il existe un cloisonnement entre le financement du petit cycle et du grand cycle de l'eau. Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et la loi portant Nouvelles Organisation du Territoire de la République (NOTRe) renforcent le cloisonnement entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau. Certaines actions du grand cycle de l'eau sont financées par le petit cycle et le grand cycle de l'eau. Certaines actions du grand cycle de l'eau sont financées par le petit cycle de l'eau. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, il s'agit des actions portées dans le cadre des contrats territoriaux de la Haute-Rance et Frémur baie de Beaussais. En effet, ces contrats sont portés par des syndicats de production d'eau potable et une partie des actions (hors milieux aquatiques et bocage) sont financées par le SMG 35 à hauteur maximale de 20%.  Cependant, les budgets des collectivités sont de plus en plus contraints. Le budget de l'Agence de l'Eau va également diminuer dans les années à venir, ce qui va potentiellement entraîner une diminution des subventions pour les actions de préservation de la ressource en eau. Sur la partie grand cycle de l'eau, des difficultés financières sont à envisager, ce qui rendra difficile la mise en œuvre des actions. La taxe GEMAPI ne sera pas suffisante. De plus, la concertation avec les acteurs locaux a mis en avant que de nombreux territoires ruraux, peu soumis à l'enjeu inondation, ne vont pas mettre en place la taxe GEMAPI.  Pour ne pas voir les sommes allouées à la préservation de la ressource diminuer, il est nécessaire de s'interroger sur les passerelles possibles entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau, notamment en termes de financement. Ce principe est évoqué dans la SOCLE du bassin Loire Bretagne qui préconise une gestion durable et solidaire de la ressource en eau. En 2018, Dinan Agglomération et Lamballe Terre et Mer vont mener des études concernant l'organisation de la compétence GEMAPI
Points de vigilance	décloisonnement des compétences et des périmètres.  Il y a une nécessité de dépasser l'opposition entre petit cycle et grand cycle de l'eau en structurant une politique intégrée de l'eau.  Il est important de prendre en compte l'augmentation à venir des dépenses pour la préservation des milieux aquatiques sur les budgets locaux pour maintenir le même niveau d'action.  Pour maintenir le même niveau d'ambition sur le grand cycle de l'eau, il est nécessaire de s'interroger sur les solutions possibles pour financer les actions. Cela peut passer par la mise en place de passerelles de financement entre petit cycle et grand cycle.



20.3.ACTION 7	Travailler sur le manque d'opérateurs à venir
Enjeu	Financer le grand cycle de l'eau
Public concerné	Porteurs de contrats territoriaux, EPCI
Objectifs	Anticiper le manque d'opérateur à venir sur la partie entretien des cours d'eau afin d'éviter la même situation que sur l'entretien du bocage.
Modalités de mises en œuvre	même situation que sur l'entretien du bocage.  La concertation avec les acteurs locaux a mis en avant qu'un certain nombre d'actions étaient mises en place bénévolement autour du grand cycle de l'eau. Il s'agit notamment de l'entretien des berges et des cours d'eau par les pêcheurs et les agriculteurs.  - La baisse du bénévolat pour entretenir les cours d'eau  Dans les années à venir, il va y avoir un manque d'opérateur sur certaines thématiques. En effet, les problématiques rencontrées aujourd'hui pour l'entretien du bocage vont être identiques pour l'entretien des cours d'eau. Il est donc nécessaire d'identifier les solutions possibles pour que ces actions ne soient pas à la charge de la collectivité. Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler qu'en application de la loi, l'entretien des cours d'eau est à la charge des riverains. En 2013, la ministre de l'écologie a indiqué que « le défaut général d'entretien constaté actuellement s'explique par la carence généralisée des propriétaires. Cette carence s'explique elle-même par l'évolution de la société, de moins en moins rurale. »  Le syndicat mixte des bassins Evre-Thau-Saint-Denis (dans le Maine-et-Loire) a élaboré un « guide du riverain des rivières » afin d'accompagner les riverains dans l'entretien des cours d'eau. Ce guide est composé de 8 fiches thématiques avec des objectifs, des conseils techniques, des travaux à proscrire et à privilégier. Il peut s'agir d'un premier type d'actions à mener pour sensibiliser les riverains à l'entretien des cours d'eau et répondre au manque d'opérateur à venir.  Ensuite, la collectivité peut se substituer à la carence du riverain. Dans ce cas, la collectivité peut faire participer aux dépenses les personnes qui ont rendu nécessaires les interventions pour entretenir le cours d'eau. Dans ce cas, la collectivité applique une redevance pour service rendu.  Pour percevoir cette redevance, il suffit à la collectivité de justifier d'un service effectivement rendu, d'en identifier les bénéficiaires et de fixer un montant répa
	Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE). Il propose une assistance technique aux maîtres d'ouvrages dans les domaines de l'assainissement collectif et non collectif. Le département d'Ille-et-Vilaine propose aux collectivités éligibles (territoires ruraux notamment une assistance technique en assainissement). La disparition de ces services entraînerait une perte de solidarité technique sur le territoire.
Points de vigilance	solidarité technique sur le territoire.  La diminution des actions bénévoles pour l'entretien des berges et des cours d'eau va avoir un coût pour la collectivité dans les années à venir.  Le désengagement progressif des départements dans le domaine de l'eau va entraîner une forte diminution de la solidarité technique autour de l'eau. De nouveaux interlocuteurs devront être identifiés pour pouvoir répondre aux besoins des acteurs locaux.



# Fiche 21 : Renforcer la représentation des acteurs socio-économiques

## 21.1. Les problématiques identifiées

Les acteurs socio-économiques ont le sentiment d'être sous représentés au sein des instances en charge de la thématique de l'eau (CLE, comité de pilotage des contrats territoriaux, Comité Professionnel Agricole...) et plus largement, au sein des instances en charge de l'environnement. Pour



eux, il est plus facile de parler d'environnement lorsque l'on est au sein de l'administration que lorsque l'on est agriculteur ou chef d'entreprise. Il n'y a pas le même équilibre pour accéder au côté politique et les différentes instances ne sont pas représentatives de la répartition de la population. En effet, l'agriculture et l'industrie sont des secteurs d'activités ayant le sentiment d'être sous représentés au sein des instances en charge de l'environnement par rapport à leur part dans la population active dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.

De ce fait, la parole n'est pas équilibrée au sein des différentes instances, ce qui créé un manque de prise en compte de certaines professions. Cela soulève la question de la démocratie participative et représentative au sein des instances en charge de la politique de l'eau. L'idée est de savoir si la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais est représentative du territoire et si elle est légitime à donner des avis sur certains sujet. Cependant, la question ne se pose pas uniquement pour la CLE, mais aussi pour le comité de pilotage de la Haute-Rance où les acteurs locaux ont la sensation d'être peu représentés et écoutés.



21.2.ACTION 8  Beaussais  Enjeu  Renforcer la représentation des acteurs socio-économiques  Représentants socio-économiques, EPCI, Commission Locale du SAGE Rance Frémur baie	do
Représentants socio-économiques EPCL Commission Locale du SAGE Rance Frémur baie	do
Représentants socio-économiques, EPCI, Commission Locale du SAGE Rance Frémur baie	40
Pliniic concerne	ue
Beaussais, porteurs de contrats territoriaux	
Renforcer la représentation des acteurs socio-économiques au sein des instances et dynamiser	les
Objectifs:  démarches de gouvernance	
Ameliorer la gestion integrée de l'éau dans le perimetre du SAGE Rance Fremur bale de Beauss	aıs
Expliciter les synergies et les articulations entre SAGE et bassins versants	. \
En 2018, la Commission Locale de l'Eau souhaite co-construire un Projet de Territoire Ea l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais. Cette étude est motivée par plusie	
éléments :	JI S
- Nouvelles compétences pour les EPCI (GEMAPI, eau potable, assainissement)	
- Evaluation des contrats territoriaux 2014-2018	
- Conclusions de l'étude sur la solidarité territoriale autour de l'eau	
- Demande de la Région Bretagne d'élaborer un projet de territoire eau à l'échelle du SA	GE
Rance Frémur baie de Beaussais	
L'élaboration d'un Projet de Territoire Eau repose sur une co-construction avec les acteurs charge de la politique de l'eau et d'autres politiques publiques liées à l'eau (littoral, urbanisme économie). Le projet de territoire est le résultat d'une vision partagée des acteurs locaux pur l'avenir. L'une des étapes de l'élaboration du projet de territoire aura pour objectif de réfléchir différentes instances de discussion au sein des territoires et à leur représentation. L'une objectifs est donc de renforcer la représentation des acteurs socio-économiques au sein instances en charge de l'eau.	ne, our aux des
L'élaboration du projet de territoire doit permettre de mettre en cohérence les projets territoire déjà établis (Haute-Rance, estuaire de la Rance). Ces projets vont contribuer à constru le projet de territoire à l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.	
L'élaboration d'un Projet de Territoire Eau sur le territoire Rance Frémur baie de Beauss permettra aussi de répondre aux autres enjeux identifiés dans le cadre de l'étude sur la solida territoriale autour de l'eau.	
Points de Pour renforcer la représentation des acteurs socio-économiques, il est essentiel de construire	e le
projet de territoire avec l'ensemble des acteurs locaux. Ce projet de territoire sera l'occas	on
d'élaborer une stratégie d'intervention commune et de dynamiser la gouvernance.	



## Fiche 22 : Conserver la proximité des actions

## 22.1. Les problématiques identifiées

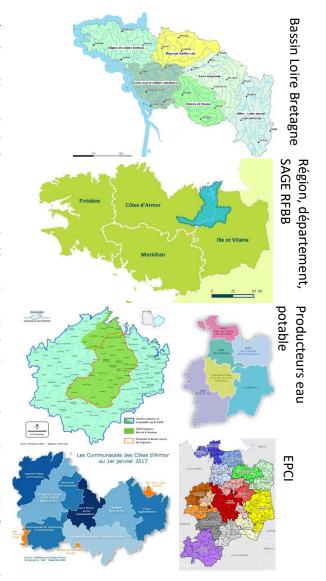
Dans le cadre de l'étude, les personnes rencontrées ont exprimé une crainte concernant la perte de proximité dans la mise en œuvre des actions. Cette perte de proximité entraînerait un éloignement des élus dans la mise en œuvre des actions opérationnelles, mais aussi une perte d'efficacité. Ces craintes ont notamment été exprimées concernant la mise en place d'un EPTB Armoricain.



La volonté de conserver une proximité dans les actions à amener un certain nombre de personnes à exprimer leur avis sur l'étude d'opportunité à la création d'un EPTB armoricain. Dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux, il est ressorti que l'échelle régionale n'était pas adaptée pour mettre en place une solidarité territoriale autour de l'eau car elle est trop éloignée des territoires et des citoyens. L'une des personnes rencontrées a indiqué que la mise en place d'un EPTB armoricain permettrait la mise en place d'une solidarité territoriale à l'échelle régionale.

Cependant, l'étude sur la solidarité territoriale à l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais a également questionné un certain nombre d'acteurs locaux qui craignaient que la CLE souhaite porter les actions du petit cycle et du grand cycle de l'eau à l'échelle du SAGE. Aussi, beaucoup de personnes ont insisté sur le fait qu'il existait une pluralité d'échelles pertinentes pour mettre en œuvre les actions sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau et qu'elles ne devaient pas être remise en cause.

L'échelle pertinente pour mettre en place une solidarité territoriale autour de l'eau dépend des usages. Pour le grand cycle de l'eau, l'échelle la plus pertinente est le bassin versant. Plusieurs personnes estiment que les échelles administratives ne font que « brouiller les pistes ». En revanche, pour le développement économique, et notamment les circuits-courts, les personnes rencontrées estiment que cela relève davantage d'une logique administrative. Cependant, il ressort des échanges que les différentes échelles peuvent créer des barrières administratives. Ces dernières semblent difficilement



franchissables. C'est par exemple le cas entre les départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.



	Identifier les articulations et les synergies entre les différentes échelles
22.2.ACTION 9	d'intervention des acteurs de l'eau
Enjeu	Conserver la proximité des actions
Public concerné	Tous les acteurs intervenant autour de l'eau (petit cycle et grand cycle)
Objectifs	Rappeler les échelles d'intervention et la plus-value de chacune
Objectiis	S'assurer qu'il n'y a pas de concurrence entre les différentes échelles
Modalités de mises en œuvre	Dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux, il est ressorti la nécessité de rappeler les différentes échelles d'intervention et la plus-value de chacune. Dans le cadre du diagnostic pour la co-construction d'un Projet de Territoire Eau à l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, il sera nécessaire de réaliser une cartographie des compétences. Cette action sera intégrée dans la co-construction du PTE. Elle permettra de déterminer qui fait quoi dans le domaine de l'eau sur chaque territoire et de rappeler le rôle, les compétences et la plus-value de chaque structure. L'élaboration d'une cartographie des compétences autour de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais sera également l'occasion d'identifier s'il existe des doublons dans la mise en œuvre de certaines actions sur les territoires. Cela permettra aussi de renforcer la coopération entre les différentes structures en charge de l'eau sur le territoire du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais. A partir de cette cartographie des compétences, il sera possible d'engager une discussion sur les actions qui pourraient être mutualisées. En effet, dans le cadre de la co-construction du Projet de Territoire Eau, il est également prévu d'identifier les actions mutualisables dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais et les manques et besoins des opérateurs de bassins versants.  Une étude régionale sur l'organisation des ressources techniques mobilisées en Bretagne a été réalisée par le conseil régional en 2014. Le rapport d'état des lieux de l'étude régionale évoque la mutualisation des moyens. Les structures ayant répondu à l'enquête réalisée par la région Bretagne ont fait émerger un certain nombre de pistes d'amélioration possibles en matière de partenariats entre structures impliquées sur le grand cycle de l'eau. Il est par exemple proposé de mutualiser des moyens en termes de fonctions supports (secrétariat, services juridiques, gestion de bases de données, SIG). L'élaboration du Projet de Territoire Eau à l
Points de	La concertation avec les acteurs locaux met en avant la nécessité de rappeler l'application d'un
vigilance	principe de subsidiarité dans le périmètre du SAGE notamment en ce qui concerne le grand cycle
	de l'eau. Les EPCI vont prendre de nouvelles compétences dans le domaine de l'eau dans les années à venir.
	Ces territoires pourront devenir de nouveaux échelons de solidarité territoriale autour de l'eau. Il
	est nécessaire de s'interroger sur l'impact que cela pourrait avoir sur les solidarités déjà existantes.
	est necessaire de s'interroger sur l'impact que cela pourrait avoir sur les sondantes deja existantes.



# Fiche 23 : Diminuer les disparités autour du coût du petit cycle de l'eau

## 23.1. Les problématiques

L'étude sur la solidarité territoriale autour de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais a mis en avant 4 problématiques autour du prix de l'eau.



Tout d'abord, la majorité des distributeurs d'eau potable présents dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais pratiquent des tarifs dégressifs pour la tarification de l'eau potable auprès des abonnés non domestiques. C'est une mesure jugée injuste par la plupart des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude car proportionnellement, les plus gros consommateurs payent moins que ceux qui consomment moins. Cela va à l'encontre des actions entreprises ces dernières années pour inciter les citoyens à réaliser des économies d'eau.

Ensuite, chaque distributeur a un prix de l'eau différent. Il existe autant de prix de l'eau qu'il y a de distributeurs et il y a parfois des différences importantes. Par exemple, à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine, le coût de l'eau par m³ pour 120 m³ consommés varie du simple au double. De plus, à l'échelle d'un EPCI il existe plusieurs prix de l'eau différents. Cela ne permet pas de mettre en place une cohérence territoriale et cela renforce les disparités entre urbain et rural.

La troisième problématique identifiée autour du prix de l'eau concerne la tarification de l'eau pour les abonnés non domestiques. Les distributeurs d'eau potable pratiquent des tarifs dégressifs pour les abonnés non domestiques. Cela permet d'attirer des entreprises agroalimentaires consommatrices d'eau et cela peut créer des concurrences entre les territoires. Les personnes rencontrées ont jugé qu'il y avait un manque de solidarité territoriale sur ce point.

Enfin, les producteurs d'eau potable pratiquent des coûts de vente différents. Cela incite les producteurs à acheter de l'eau à la structure la moins chère. Cependant, cela n'est pas pertinent en termes de gestion de la ressource. Il s'agit donc de faire passer des intérêts économiques et financiers avant les intérêts de la nature. Il y a donc, sur ce point, un manque important de solidarité non marchande.



23.2.ACTION 10	Etudier l'harmonisation des tarifs de l'eau potable
Enjeu	Diminuer les disparités autour du coût du petit cycle de l'eau
Public concerné	Producteurs et distributeurs d'eau potable
Objectifs	Supprimer les tarifs dégressifs pour les abonnés domestiques afin d'inciter les économies d'eau Identifier les possibilités pour harmoniser les prix de l'eau et déterminer l'échelle pertinente
Modalités de mises en œuvre	Dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux, la question du coût de l'eau a souvent été abordée.  - Mettre en place des tarifs progressifs pour les abonnés domestiques  Les personnes rencontrées perçoivent une forte inégalité concernant la tarification de l'eau potable compte tenu de l'existence de tarif dégressif. Il y a autant de coûts de l'eau que de structures distributrices. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais, il existe 28 coûts de l'eau différents facturés aux usagers domestiques et non domestiques. La majorité des coûts fixés pour les usagers sont des tarifs dégressifs, ce qui signifie que proportionnellement, les plus gros consommateurs sont ceux qui payent le moins. La disparition des tarifs dégressifs pour les usagers domestiques est une mesure nécessaire pour encourager les économies d'eau.  La Collectivité Eau du Bassin Rennais a mené une étude pour harmoniser le prix de l'eau à l'échelle de son territoire en 2015. Cette étude a permis de déterminer une feuille de route pour arriver progressivement, en 2023, à un tarif unique de l'eau pour l'ensemble des abonnés domestiques de Rennes Métropole. Il y aura également une harmonisation du prix de l'eau pour les abonnés non domestiques avant 2030. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a également mis en place la gratuité de l'eau potable pour les 10 premiers m³ consommés et un tarif dissuasif au-delà de 120m³ consommés, à part pour les familles nombreuses.  En Ille-et-Vilaine, il existe une volonté du SMG 35 d'avoir des interlocuteurs uniques qui seraient les syndicats mixtes de production. L'objectif serait qu'il n'y ait plus à l'échelle des 6 syndicats mixtes de production, des syndicats de distribution et de production. Le SMG 35 souhaiterait également qu'à terme, les syndicats de distribution et de production. Le SMG 35 souhaiterait également qu'à terme, les syndicats de distribution présents à l'échelle du SPIR devraient disparaître. Ainsi, il y aurait un unique tarif facturé aux usagers domestiques à l'échelle du
Points de vigilance	Les distributeurs d'eau potable pratiquent aussi des tarifs dégressifs pour les abonnés non domestiques. Lors de la concertation avec les acteurs locaux, certains ont évoqué que les tarifs pour les abonnés non domestiques pouvaient créer une concurrence entre les territoires pour attirer des entreprises consommatrices d'eau. Cela crée donc des inégalités entre les territoires pour attirer des entreprises. Il pourrait être intéressant de questionner les distributeurs d'eau potable quant à ces pratiques et d'identifier les pistes d'actions possibles pour limiter la concurrence entre les territoires à travers le prix de l'eau.  La mise en place de tarifs dégressifs est une mesure inégalitaire qui n'incite pas les usagers à réaliser des économies d'eau.  La prise de compétence eau potable par les EPCI au 1er janvier 2020 ne signifie pas qu'il y aura un unique coût de l'eau sur le territoire. En effet, si les structures de production et de distribution sont situées sur 3 EPCI différents, elles pourront se maintenir. Cela signifie donc qu'il pourra y avoir des disparités dans le coût de l'eau à l'échelle d'un EPCI. Il y a donc une question importante qui est soulevée, c'est l'échelle à laquelle l'harmonisation des coûts de l'eau potable doit être étudiée.
	Certaines personnes ont expliqué qu'il pouvait exister une concurrence entre les producteurs d'eau potable à travers le coût de vente. L'étude à mener pour harmoniser les coûts de l'eau doit également concerner les producteurs d'eau, et cela soulève la question de l'échelle à laquelle la mener.



## Fiche 24 : Synthèse des propositions d'actions pour accroître la solidarité territoriale autour de l'eau

- 1. Faire évoluer la concertation entre CEBR et le bassin versant de la Haute-Rance
- 2. Développer le lien entre eau et alimentation

• 3. Anticiper les conséquences du changement climatique

- 4. Etudier les volumes d'eau disponibles et sécuriser Eau du Pays de Saint-Malo
- 5. Travailler sur les économies d'eau

Renforcer la coopération entre urbain et rural



Améliorer la gestion des quantités d'eau



- 6. Identifier les passerelles entre petit cycle et grand cycle de l'eau
- 7. Travailler sur le manque d'opérateurs à venir

 8. Elaborer un Projet de Territoire Eau à l'échelle du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais

Financer le grand cycle de l'eau



Améliorer la représentation des acteurs socio-économiques



- 9. Identifier les synergies et les articulations entre les différentes échelles d'intervention des acteurs de l'eau
- 10. Etudier l'harmonisation des tarifs d'eau potable

Conserver la proximité des actions



Limiter les disparités territoriales autour du coût du petit cycle de l'eau

